

NOUVEAU BULLETIN SIMPLIFIE

SANTE

Secu. Soc. Maladie Mater. Invalid. Décès
Complémentaire Incapac. Invalid. Décès TrA
Complémentaire Santé TrA

Taux salarial

0.75
0.985
1.55

ACCIDENT DE TRAVAIL - MALADIE PROFESSIONNELLE RETRAITE

Sécurité Sociale plafonnée
Sécurité Sociale déplafonnée
Complémentaire Tranche A

Cotis. Employeur

6.90
0.40
3.90

ASSURANCE CHOMAGE

Chômage

2.40

AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

CSG non imposable à l'impôt sur le revenu
CGS/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu

2.90
5.10

ANCIEN BULLETIN

Taux salarial

0.75
0.985
1.55

Maladie
Prévoyance EOT TA
Mutuelle TA

X

Non détaillé

6.90
0.40

Vieillesse TA
Vieillesse

3.10
0.80

Reun' EOT TA ARRCO
AGFF EOT TA

2.40

Chômage TA

2.90
5.10

CSG + CRDS non ded.
CSG déductible